

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le

ID : 009-210901278-20221006-2022_14_D-DE



Après délibération, le Conseil Municipal décide :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

De mandater le maire à signer les avenants pour la réalisation des travaux supplémentaires.
Ainsi fait et délibéré à Gabre, les, jour mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien
Secrétaire de séance

DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 06/10/2022 et publiée le 06/10/2022